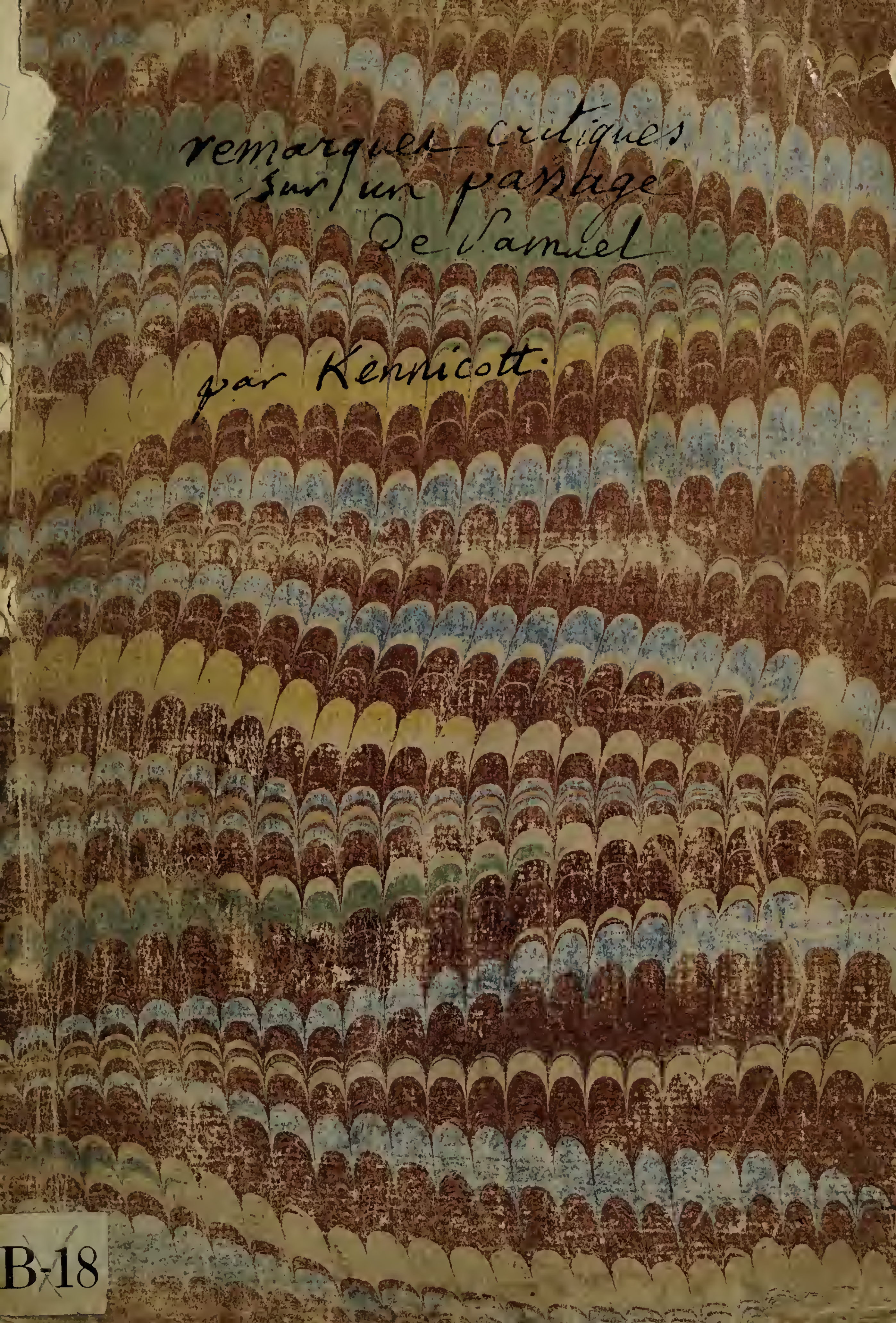
B. Kennicott

Remarques Critiques

sur

I Samuel, Ch. VI, Ver. 19


remarques critiques
sur un passage
de Samuel
par Kennicott.
B-18

W. Henry Green
Princeton N.J.
Sept. 1859

REMARQUES CRITIQUES

SUR

I SAMUEL, Ch. VI, Ver. 19.

PAR

B. KENNICOTT, Docteur en Théologie;

Membre

Des Sociétés Roïales de LONDRES & GOETTING.

De l'Acad. Théodore-Palatine, à MANHEIM;

De l'Acad. Roïale des Inſcriptions &c. de PARIS:

Et BIBLIOTHECAIRE RADCLIVIEN, à

OXFORD.

Imprimé à LONDRES, par J. LISTER;

Et ſe vend chez *Saillant*, rue S. Jean de Beauvais, & *Molini*, quay des Auguſtins, à PARIS; *Monaldini*, à ROME; *Paſquali*, à VENISE; *Cambiagi* & Comp. à FLORENCE; *Rey*, à AMSTERDAM; *Goſſe*, à la HAYE; *Jacqueau*, à LEYDE; *Becket* & *De Hondt*, & *Molini*, à LONDRES.

M DCC LX VIII.

A

MONSEIGNEUR

L' EVEQUE d' OXFORD.

MONSEIGNEUR,

PERMETTEZ que j'aie l'honneur de préſenter plus particuliérement à VOTRE GRANDEUR l'ouvrage, que je ſoumets aujourd'hui au jugement des Savans en général; & que ma gratitude m' engage à offrir à ceux, qui honorent ma Collation des Manuſcrits Hébraïques de leur Protection. En effet, c'eſt avec un plaiſir bien ſenſible, que je ſaiſis cette occaſion de dédier ainſi une partie du fruit de mes recherches à cet illuſtre Ami, à qui je ſuis redevable d'avoir été, pour la premiére fois, convaincu de l'exiſtence même des *Corruptions* répandues dans le Texte imprimé de la Bible Hébraïque.

Car il y a environ 17 ans, que j'avois, auſſi bien que preſque tout le reſte de l'Europe, de forts préjugés en faveur de l'*Intégrité* de notre Texte Hébreu. Mais l'examen ſérieux que je fis d'un certain Chapitre, que VOTRE GRANDEUR avoit eu la bonté de me recommander, me fit naître la perſuaſion que ce Texte, loin d'être pur, contenoit au contraire pluſieurs fautes, & quelques unes de grande importance.

En conféquence de cet examen je m'avifai de donner au public les remarques fur ce Chapitre, comme il fe lit dans les Bibles imprimées ; & je fis les recherches après des MSS Hébraïques ; qui ont jetté les premiers fondemens de l' Ouvrage, dans lequel j' ai l' honneur de me trouver aujourd'hui engagé.

Cependant, MONSEIGNEUR, je dois Vous donner ici des marques publiques de ma plus tendre reconnoiffance, non feulement de m'avoir aidé ainfi à jetter les fondemens de cet Ouvrage, mais auffi d'avoir eu la bonté de m'honorer de votre Avis dans tout le cours de mes travaux ; & encore pour la part confidérable que Vous avez dans les bienfaits, qui ont jufqu' à préfent été répandus fur moi, afin de m'encourager dans la Collation de ces MSS Sacrés. Lors donc que le Public recueillera les fruits d'un Ouvrage, fi fupérieurement diftingué par la protection des GRANDS & des SAVANS ; ne ferois-je pas inexcufable, fi je manquois à faire retomber une partie de fa reconnoiffance fur celui à qui elle eft fi particuliérement due, fur l'Illuftre Docteur LOWTH, Auteur des *Prælectiones de Sacrâ Poefi Hebræorum ?* Mon crime feroit fans doute d'autant plus grand, que dans la premiére édition de cet Ouvrage il eft fait mention de ma *premiére Differtation*, qui étoit encore en manufcrit, d'une manière qui n'a pas peu contribué à l'accueil favorable qu'elle a reçu dans le monde. Et j'ai encore, MONSEIGNEUR, bien des raifons de croire, que la *Préface* de la *feconde* édition de vos *Prélections* n'a pas moins contribué à l'avancement de mon entreprife, que le ton, dont il y eft parlé des progrès que j'y avois déjà faits, ne lui a fait d'honneur.

Permettez

Permettez donc, MONSEIGNEUR, qu'après avoir tant de fois éprouvé de quel poids votre Nom eſt à mes différentes productions, j'oſe encore aujourd'hui me prévaloir aſſez de cette connoiſſance pour faire paroître ce petit Eſſai ſous les mêmes auſpices que mes *deux Diſſertations* ſur le Texte Hébreu, je veux dire à l'ombre de *votre* protection, & ſous le cachet de *votre* approbation. Et, en effet, le principal motif, qui vient de m'engager cette fois-ci à publier cette Brochure, eſt le jugement que VOTRE GRANDEUR en a porté, en diſant, qu'elle étoit d'une nature la plus propre à convaincre toute ſorte de Lecteurs; et à donner une des preuves les plus évidentes des Avantages, qui doivent réſulter de mon Ouvrage, & de l'Utilité d'une telle Collation des Manuſcrits Hébraïques.

Quelqu' importantes que ſoient ces nouvelles Obſervations; il n'étoit pas poſſible qu'il en fût fait mention dans aucun de mes Ouvrages précédens. Ce n'eſt que depuis très peu de tems que j'ai acquis la connoiſſance de quelques uns des points principaux que je traite ici, et je les dois entiérement aux recherches que j'ai faites, en perſonne, dans les Manuſcrits qui ſont à PARIS, durant le ſéjour que j'y fis l'été dernier. Mais ſi ces remarques ont cela de particulier qu'elles ſont claires & convaincantes; le plûtôt qu'elles paroîtront doit être le meilleur. Car il y a une conſidération, qu'il eſt eſſentiel de faire ſentir & d'inculquer dans les Eſprits; qui eſt que, toutes conſidérables que ſemblent être les Gratifications qu'on a accordées & qu'on accorde tous les jours à mon Entrepriſe, celle-ci leur eſt cependant encore ſupérieure;

périeure; et qu'un tel Ouvrage eſt abſolument trop ample & trop étendu (vû le grand nombre des Manuſcrits) pour pouvoir jamais recevoir le dernier trait de perfection, au point conſidérable même que la Souſcription ſe trouve aujourd'hui portée. Or *tout le montant de cette Souſcription étant cependant à très peu de choſe près* (comme VOTRE GRANDEUR le ſait parfaitement) *emploïé à l'exécution de l'Ouvrage*; il réſulte néceſſairement qu'il faut que ſon degré de perfection ſoit en raiſon proportionelle du plus ou moins d'efforts, que le Public aura faits pour le pouſſer & le faire réuſſir.

C'eſt pourquoi il devient du dernier intéreſſant pour l'Ouvrage même, de s'aſſurer, autant qu'il eſt poſſible, de la bienveillance de ceux qui lui ſervent aujourd'hui de PATRONS en leur préſentant un nouvel échantillon, capable de porter avec ſoi l'évidence & la conviction. Et il ne l'eſt pas moins de tâcher de mériter en même tems par là de nouveaux ſecours de la part de quelques autres *Sociétés* ou *Particuliers*; en leur offrant ſemblablement, au ſujet de l'importance de l'Entrepriſe, cette nouvelle preuve, entre mille, parmi leſquelles il y en a beaucoup d'autant & quelques unes plus fortes encore que celle-ci, mais qui ſont réſervées pour le corps de l'Ouvrage lors qu'il paroîtra.

Je ne chercherai point à m'excuſer envers VOTRE GRANDEUR, ni envers mes autres Lecteurs, de m'être étendu ici ſur mon Ouvrage, lorſqu'il étoit ſans doute naturel de s'attendre à toute autre choſe. Et s'il s'en faut beaucoup que cette Epitre ne reſſemble

ble aux Dédicaces ordinaires, ce n 'eſt pas ſans avoir les meilleures raiſons à en donner. Comment, en effet, oſerois-je entreprendre de célébrer le Caractére de VOTRE GRANDEUR, ou d'entrer dans le détail des Obligations particuliéres que je Lui ai; lorſqu'heureuſement je trouve l'un inutile, & l'autre impoſſible?

Puiſſe VOTRE GRANDEUR joüir long tems d'un cours de jours heureux, comblée de Santé & de Proſpérités, qui la mettent en état de continuer, par ſon ſavoir & ſes travaux, à éclairer l'Univers en aprofondiſſant les Saintes Ecritures! Puiſſe-t-Elle à-jamais ſervir d'ornement au Rang Illuſtre, où la PROVIDENCE L'a placée; & inſpirer aux autres, par ſon aimable Exemple, l'amour & la pratique de toutes les Vertus ſociales & privées, dont Elle eſt remplie! Tels ſont les Vœux de celui, qui eſt,

MONSEIGNEUR,

De VOTRE GRANDEUR

Le très-humble

Et très-obligé Serviteur,

B. KENNICOTT.

REMARQUES CRITIQUES

Sur ces paroles

Percussit autem inter viros Beth-shemesh, quia inspexerant in arcam JEHOVÆ; *et percussit inter populum quinquagies mille septuaginta homines: et luxerunt populus, quia percusserat* JEHOVA *inter populum plagâ magnâ.*

I SAM. VI, 19.

LE quatriéme chapitre de ce livre nous apprend, qu'après une grande bataille qui s'étoit donnée entre les Israélites & les Philistins, 30,000 des premiers étoient restés sur la place, & que l'Arche de DIEU avoit été prise. Dans le cinquéime on trouve, que les Philistins furent punis pour avoir retenu l'Arche dans leur pays, & sur tout pour l'avoir placée dans le temple de leur idole Dagon. Et dans ce chapitre nous voions que l'Arche fut ensuite renvoïée aux Israélites avec des présens, & accompagnée de cinq gouverneurs des Philistins; & que ces gouverneurs vinrent, avec l'Arche, jusqu' au premier Bourg ou Village des Israélites appellé *Beth-shemesh*, dont les habitans, levant les yeux, furent remplis de joie à la vue de l'Arche. Mais leur joie se tourna bientôt en pleurs; car, le verset 19 nous apprend que s'étant avisés *de regarder dans l'Arche, le Seigneur en frappa* CINQUANTE MILLE & SEPTANTE *hommes.*

Il est impossible à un Lecteur de bonne foi de ne se pas sentir surpris & affecté, à la vue d'une si grande quantité de gens ainsi détruits; au nombre de plus de 50 mille, tous d'un seul Bourg ou Village, à l'extrémité de leur pays: car enfin il n'est parlé que des habitans de *Beth-shemesh*, & encore de ceux d'entre eux seulement qui étoient occupés dans les champs *à faire la Moisson.*

 Or,

Or, ſi ce paſſage a cauſé autant de ſurpriſe que de peine à la plûpart de ceux qui regardent comme vrai tout ce qu'ils trouvent dans les exemplaires imprimés de leur Bible: quel plaiſir n'a-t-il pas fait à ces Sceptiques de profeſſion, qui doutent, ou du moins prétendent douter, de l'autorité de tous les Livres Sacrés? Car ceux que l'on appelle *Incrédules*, avides & curieux de tous les argumens qui peuvent le moins du monde favoriſer leur incrédulité en matiére de Révélation, n'ont pas manqué, entre autres exemples, de ſaiſir celui-ci comme une preuve—qu'il y a dans la Bible récits de choſes qu'il ne leur eſt abſolument pas poſſible de croire; qui répugnent à ce que l'on voit journellement ſe paſſer dans le monde & parmi les hommes, & enfin incompatibles avec les meilleures idées qu'ils peuvent ſe former des Attributs de la Divinité *.

Mais en ceci il faut avouer que les Déiſtes ne ſont pas les ſeuls de leur opinion. Les *Juifs* & les *Chrétiens*, & quelques uns même des plus lettrés d'entre les deux partis, ne ſe ſont pas fait de ſcrupule d' exprimer la répugnance qu'ils avoient à ajouter foi à cette deſtruction de 50,070 hommes. Quant aux Juifs, il n'eſt pas difficile de conjecturer quel étoit leur ſentiment ſur cette matiére, par le paſſage ſuivant du Rabbin Salomon Jarchi — "*Dans le Targum de Jonathan il y a* " [et il tua parmi les anciens du peuple 70 hommes, & " en tout 50,000 hommes] *après quoi il ajoute*—Nos Rab- " bins diſent, 70 hommes; & chacun d'entre eux étoit, " eſtimation faite, comme 50,000: ou 50,000, chacun des " quels, par eſtimation, étoit comme les 70 du Sanhédrin." Il ſemble réſulter de ces paroles que, quoique la plus grande partie des Rabbins admiſſent le nombre de 70, il y en avoit cependant d'autres qui regardoient le nombre de 50,000,

* *What Holineſs, either real or relative, would the Ark now have? though it once had ſuch a legal Holineſs, that more than fifty thouſand Reapers were deſtroyed for peeping into it.* Chriſtianity as Old as the Creation; pag. 154, edit. 2.

comme

comme celui des hommes détruits : mais que pas un d'entre eux ne les admettoit tous les deux enfemble, & que l'un de ces deux nombres étoit toujours confidéré comme une comparaifon. On pourroit encore ajouter ici d'autres témoignages, pour prouver que ce n'étoit point autrefois l'opinion des Juifs, que le nombre de ceux qui avoient été tués eût monté à 50,070 ; & qu'il n'y en avoit réellement eu que 70, *qui en gloire & en mérite en valoient* 50,000 : ce qui certainement eft faire un très fingulier Eloge de gens, qui fe font ainfi trouvé punis par un jugement de DIEU.

Pour ce qui eft des Chrétiens, l'un des plus grands Critiques d'entr'eux eft fans contredit BOCHART. Celui-ci, après avoir parlé de l' opinion vulgaire quant au nombre de 50,070, ajoute qu'il eft d'un fentiment tout à fait oppofé. [*Hieroz.* 2, 36 ; *edit.* 4, *p.* 370.] Dabord il commence par démontrer clairement, d'après la lettre même du texte, que c'étoient *les hommes de Beth-fhemefh* qui étoient là, & qu'il n'y en avoit point d'autres ; conféquemment qu'il n'y avoit qu'eux qui puffent être punis. Mais, après avoir combattu l'opinion commune, & s'être fervi pour cela de plufieurs raifons très folides, il finit par donner une conjecture tout-a-fait bizarre, de fon propre cru, & fans le moindre fondement. Il prétend qu'on doit rendre le Texte Hébreu ainfi — 70 *hommes* (favoir) 50 DE 1000 *hommes* ; ou plûtôt, *de même que* 50 *eft à* 1000 hommes, c'eft-à-dire la vingtiéme partie : partant, comme il y en a eu 70 *de tués*, le nombre des délinquans *a dû être* 1400 !

LE CLERC fe déclare auffi tres fortement contre l'opinion qu'il y ait eu 50,070 hommes ainfi détruits ; &, en parlant de la réfutation de Bochart, il dit — *meritó repudiat*; *atque rationibus*, *quibus fani nihil opponi queat*, *oppugnat.* Cependant quoique ce fecond écrivain défapprouve très juftement la folution conjecturale de Bochart, dont nous venons de parler ; & qu'il prétende même avec raifon que les preuves, que Bochart

en donne, ne reviennent point du tout au ſujet ; il ne laiſſe pas lui-même d'eſſaïer de réſoudre la difficulté par une autre conjecture auſſi peu recevable & auſſi mal fondée que la premiere. Car, de même que Bochart avoit en dépit de la lettre du texte, & ſans la moindre autorité, introduit la prépoſition מ *(ex)* pour la placer devant le mot אלף *(mille)* ; de même, en dépit auſſi de la lettre du texte, Le Clerc place cette même prépoſition devant חמשים *(quinquaginta)* & rend ces paroles par 70 *hommes* DE 50,000. Et enfin, pour remplir cette groſſe ſomme, il y fait entrer, malgré le texte, les habitans de pluſieurs autres villes.

L' Evêque PATRICK n'eſt pas non plus porté pour l'opinion commune ; & cependant il ne voit pas de meilleure resſource que dans la conjecture de Bochart, *dont l' explication eſt*, dit-il, *très aiſée*. L'Auteur anonime de l' ouvrage intitulé *Scripture Vindicated* (*part* 2, *p.* 88) dans une réponſe à cet autre ouvrage que nous avons déjà cité *(Chriſtianity as Old as the Creation)* dit de ce même paſſage, en parlant de ceux qui fûrent détruits, *qu' il n'y en avoit pas cinquante mille*. Enſuite, après avoir critiqué notre traduction Angloiſe où il n'y a pas lieu de le faire, & avoir applaudi à la conjecture de Bochart qu' il abandonne le moment après, il s'en rapporte à celle de Le Clerc, *qui lui ſemble* (à ce qu' il dit) *plus naturelle & moins embaraſſée*.

Enfin mon ſavant Ami le Pére HOUBIGANT, qui fait les derniers efforts pour tâcher de ſurmonter la préſente difficulté, en tranſpoſant deux ou trois mots, traduit ainſi — *Dominus percuſſit in Bethſames ſeptuaginta homines, propterea quod arcam Domini conſpexerant* ; *et in populo, quinquaginta millia hominum* ; *ita ut luctus in populo* &c. Mais il ne paroit pas qu'il y ait aucun Exemplaire Hébraïque, ni aucune Ancienne Verſion *, qui autoriſe l'ordre donné ici à ces mots :

* La Paraphraſe Chaldaïque eſt la ſeule autorité, que l'on cite pour juſtifier cette tranſpoſition. Mais l'ordre des mots Chaldaïques ne s'accorde point encore avec celui qui nous eſt propoſé par ce Critique : car le 2d. verbe Hébreu, qui ſignifie *il frappa*, ne ſe trouve pas dans le Chal-

& il ſemble au contraire qu'on ſeroit aſſez fondé à lui objecter, que quoique cette conſtruction rende raiſon de la deſtruction de 70 hommes, elle en détruit cependant auſſi 50,000 ſans en rendre aucune.

Il faut donc avouer que le texte en queſtion, auquel les Déiſtes font l'outrage de le regarder comme inſoutenable, n'a pas en effet grand avantage à ſe montrer ici ſur la ſcéne, après les différentes tortures que les plus ſavans auteurs Chrétiens lui ont juſqu' à préſent fait éprouver pour tâcher d'en donner l 'explication. En effet on en a donné tant & de ſi contradictoires interprétations, ſi nombreuſes & ſi peu ſatisfaiſantes qu 'on ſe ſent enfin porté à croire qu 'il faut bien qu' il y ait au fond *quelque mépriſe générale*, qui ait égaré juſqu ' à préſent pluſieurs auteurs, qui ont ainſi fait tant d'efforts pour défendre & éclaircir ce paſſage. Or quelle peut être plus vraiſemblablement cette erreur générale, ſi non celle, que nous avons vû dominer ſi long tems, au déſavantage de beaucoup d'autres paſſages de l'Ecriture ; je veux dire l' idée que tout ce qui ſe lit, dans quelle partie que ce ſoit des Bibles Hébraïques imprimées, eſt abſolument pur et véritable ?

Quoique ce préjugé ait regné pendant très long tems, il commence cependant á baiſſer beaucoup depuis quelques années ; & il y a même aujourd'hui la plus grande partie des Savans qui en eſt revenue. Cependant l' admiſſion des Corruptions dans des paſſages particuliers n 'opére pas tant qu 'il ſeroit à ſouhaiter ; ni avec autant de ſuccès qu' on le pourra eſpérer dans la ſuite : mais auſſi les Savans n' ont ils pas encore tourné leurs efforts de ce côté-là, faute d 'avoir le ſecours des *Manuſcrits*, dont ils eſpérent de joüir bientôt. En attendant qu'on ſoit en état de rendre un tel Ouvrage complet & public, ou au moins de communiquer à l'égard de quelques

daïque *après* les mots 70 *hommes*, mais au contraire eſt placé *auparavant*. La réflexion de ce ſavant Auteur vient donc ici bien à-propos—*Videat Lector, in quæ dumeta compellantur ſacri Interpretes, cum* Menda *interpretari, non animadverſa, tentant.*

paſſages le Recueil des *Variantes*, qui ſe trouvent dans les Manuſcrits Hébraïques ; il ne ſera peutêtre pas abſolument inutile à ceux, qui ſont des commentaires ſur le Texte original de la Bible, de faire un moment attention à ce que dit le ſavant Docteur *Wall* ſur le paſſage dont il s'agit — *As Beth-ſhemeſh ſeems to have been no great town, it is probable that there is ſome miſ-writing of the numerical words or figures. In the great plague that came upon all Iſrael upon David's numbering, there were but* 70,000 *perſons that died — So much is certain, that the words of the* LXX *in all this verſe are ſtrangely confounded and miſ-written ; and what may have happened to the Hebrew,* I KNOW NOT.

Toucher & altérer ſans une bonne autorité les paſſages de l' Ecriture Sainte, auxquels il peut y avoir à redire, c'eſt ſans contredit ce qu'on ne ſauroit abſolument juſtifier. Cependant il n'eſt pas moins indubitable non plus que les Bibles imprimées ſont auſſi ſuſceptibles, que toute autre ſorte d'Ouvrages anciens, d'une bonne & ſoigneuſe correction, & qu'elles ont le même droit d'y prétendre. C'eſt un avantage qu' on ne manque jamais d' accorder aux copies imprimées de tout livre ancien, ſur tout ſi elles ſe trouvent plus conformes aux MSS les plus modernes; et qu' il ſe rencontre des MSS beaucoup plus vieux, qui préſentent de nombreuſes & conſidérables Variantes. Or aujourd'hui que j'ay vû, & examiné ſur un grand nombre de paſſages, plus de *Deux Cent* MSS de la Bible Hébraïque, tant complets qu'incomplets; je crois qu'on ne me refuſera pas l'avantage de me regarder comme aſſez bien qualifié pour décider les points ſuivans — que les Editions ordinaires, que nous avons de la Bible Hébraïque, ſont plus conformes aux MSS les plus modernes — & que non ſeulement plus les MSS ſont anciens, plus ils différent de nos copies imprimées, mais auſſi qu'ils varient en général pour le mieux ; leurs leçons s'accordant beaucoup plus avec la Suite du Diſcours, avec les anciennes Verſions Grecque & autres, & avec le Nouveau Teſtament.

Tout

Tout ce qu' il y a de gens ſans partialité ne ſauroient donc s'empêcher de convenir de la néceſſité de corriger nos Bibles Hébraïques imprimées; par tout où l'on pourra faire voir, que ce qui ſe trouve imprimé comme pur, eſt réellement une corruption : & toutes les fois qu'on pourra fournir des preuves ſuffiſantes pour autoriſer de telles corrections. Enfin, en tout pareil cas, on peut établir la régle ſuivante; ſavoir, que le ſoupçon le plus raiſonnable de corruption vient de l' *impoſſibilité de faire aucun ſens avec les mots tels qu'ils ſe trouvent imprimés, à moins de faire violence à la Nature & au Génie de la Langue Hébraïque.* Or perſonne ne ſauroit diſconvenir, ce me ſemble, que le paſſage, dont il s'agit ici, porte avec lui ce ſoupçon raiſonnable de corruption; ſi l' on jette ſeulement les yeux ſur les mots ſuivans du Texte Hébreu imprimé, & la traduction litérale qui en réſulte.

ויך באנשי בית שמש כי ראו בארון יהוה ויך
בעם שבעים איש חמשים אלף איש ——

Percuſſit autem inter viros Beth-ſhemeſh, quia inſpexerant in arcam JEHOVÆ ; *et percuſſit inter populum* SEPTUAGINTA *homines* QUINQUAGINTA MILLIA *hominum* —

Voïons maintenant, en peu de mots les obſervations que l'on peut faire ſur ce qu'il ſe rencontre dans ce paſſage de contraire à la maniére ordinaire de s'exprimer en cas ſemblables. Premiérement, le mot איש *(hommes)* ſe rencontre deux fois; la premiére après le nombre 70, & la ſeconde après celui de 50,000. En ſecond lieu, le plus grand nombre ſe trouve ici précédé par le plus petit. Mais ſans peſer beaucoup ſur ces deux circonſtances (dont on pourroit peutêtre trouver quelques exemples pour les balancer) la troiſiéme & la principale eſt que les deux nombres ne ſont pas unis par la copule ET, ce qui eſt abſolument néceſſaire pour pouvoir de *deux* nombres faire *une ſomme totale.* C'eſt pourquoi, comme ces deux nombres manquent de la copule néceſſaire, & ſe trouvent ſi ſinguliérement détachés; il en réſulte une préſomption très-bien fondée, que *l'un des deux* n'eſt certainement pas le véritable.

ble. Si donc tous les deux ne peuvent pas être vrais; alors il eſt bien probable, que l'un des deux eſt dû à la mépriſe de quelque Copiſte, & qu'il n'étoit d'abord qu'une *variante* de l'autre. *Comment* cela a pu arriver ſe verra dans la ſuite.

Tout le monde ſait, que c'étoit autrefois l'uſage des gens de lettres de mettre ſouvent à la marge de leurs Manuſcrits, non ſeulement des mots par forme d'explication, mais même les différentes leçons qu'ils trouvoient dans les autres Manuſcrits des mêmes auteurs. Et ces inſertions marginales ſe pratiquoient ſur tout dans les MSS de la Bible, dans les copies Grecques du *Nouveau* Teſtament, & les copies Hébraïques & Grecques de l'*Ancien*. Perſonne n'ignore non plus que des mots placés à la Marge de quelques MSS, ſe ſont ſouvent introduits, ſans beaucoup de difficulté, dans le Texte des MSS copiés d'après eux: & la raiſon eſt qu'aïant été regardés comme faiſant une partie du Texte qui avoit été omiſe, ils ont été adoptés par certaine ſorte de Copiſtes, qui avoient réſolu de rendre leurs MSS les plus complets qu'il leur ſeroit poſſible en y inſérant tout ce qu'ils trouvoient. Tels ſont les deux ſources principales de la plûpart des *Interpolations*, qui ſe voient aujourd'hui dans les Textes Hébraique & Grec de la Bible, & dans les Copies qui nous reſtent des Verſions faites autrefois ſur ces Textes. Si donc le *double* nombre de ce texte de *Samuel* étoit originellement *ſimple*; en quelque tems que ce ſimple nombre ait pû être *mépris*, il reſulteroit que probablement quelque ancien Critique s'étant mis à confronter des copies, qui portoient ces deux différents nombres, voulut marquer la variante d'un Manuſcrit en marge d'un ou de pluſieurs autres. Alors il s'enſuivroit tout naturellement cette ſeconde conſéquence; que quelque Ecrivain, trouvant dans le MS qu'il copioit les mots 70 *hommes* dans le Texte, & 50,000 *hommes* en Marge, s'eſt aviſé de les inſérer tous deux; & les a inſérés ſans aucune liaiſon, comme nous le trouvons aujourd'hui.

Mais, comme il pourroit y avoir des Lecteurs qui doutaſſent de la *poſſibilité* de tels accidents, & qui fuſſent bien aiſes,

aiſes, pour en être convaincus, qu'on leur fît préalablement voir quelques autres Interpolations ſemblables : marchons pas-à-pas, & démontrons la poſſibilité d'une Interpolation dans le texte dont il s'agit, par l'exiſtence actuelle d'Interpolations ailleurs. Prenons pour premier exemple *Geneſ.* 9, 20; où nous trouvons dans la verſion Grecque, que Noé commença à être ανθρωπος γεωργος γης. Il n'eſt pas naturel de penſer, que ces trois mots aient jamais été joints par le premier ou les premiers auteurs du même Pentateuque Grec; l'un de ces mots devant néceſſairement être ou une Gloſe, ou une différente Leçon. Probablement la traduction originale de איש האדמה aura été ανθρωπος γης, & par la ſuite des tems γεωργος aura été placé en marge. De là, par une ignorance merveilleuſe, quelque copiſte aura introduit ce mot dans le texte, & lui aura fait prendre place *entre* les deux autres. Et, ce qui eſt encore plus merveilleux, c'eſt qu'il ait toujours conſervé depuis la même place, & qu'il ſe trouve à préſent établi dans les copies imprimées; quoiqu'il n'en réſulte d'autre ſens que le galimatias ſuivant — *Noa incepit eſſe homo* AGRICOLA *agri.*

Dans 2 *Sam.* 5; 14—16, il y a une liſte de XI des fils de David; dont les noms (quoiqu'il n'y en ait que XI non plus de rapportés dans le MS *Alexand.)* montent néanmoins dans le MS du *Vatican* au nombre de 24. * C'eſt pourquoi il eſt à préſumer, que quelque copiſte avoit d'abord ajouté XI autres noms, en prenant de la marge du MS qu'il copioit une rangée de ces noms un peu différemment exprimés dans le texte de quelque autre MS; &, après avoir ainſi mis 22 par une bévue, d'autres bévues de la même nature auront converti deux en quatre. Mais, pour ne pas multiplier les exemples d'interpolations, qui ſe trouvent dans la verſion Grecque, je conclurai cet article par une ou deux

* Je n'ai trouvé ces XI noms qu'une fois dans un MS Grec très curieux, qui appartient à la Bibliothéque de *St Germain des Prés*, à PARIS : ce MS fut écrit dans le ſixiéme ou ſeptiéme ſiécle. *Montfauc. Biblioth. Coiſlin.* pag. 1.

remarques

remarques ſur un autre paſſage. Lorſque les Philiſtins renvoïérent l'Arche; ils envoïérent en même tems des *Hémorrhoïdes* d'or, comme un emblême de la calamité dont ils avoient été frappés dans leurs *Perſonnes*; & des *Souris* d'or, comme un emblême de celle dont ils avoient été affligés dans leur *Païs*. Ce dernier jugement ne ſe trouve cependant pas, comme le premier, rapporté comme un fait dans notre texte Hébreu (1 *Sam*. ch. 5) le ſeul endroit où il en eſt fait mention, c'eſt dans un diſcours addreſſé aux Philiſtins (ch. 6) pour les engager à envoïer une double oblation pour leur crime. Mais le fait des *Souris ravageant leur Païs* ſe trouve rapporté (où en effet il paroît néceſſaire) au ch. 5, ver. 6 de la verſion Grecque & de la Vulgate, quoiqu'il manque à préſent dans notre texte Hébreu. Cependant, comme l'Evêque Patrick ne penſe pas, que cette partie du narré ſoit pure; il dit—*This gloſs*, *in all likelihood*, *being written in the margin* (of the Vulgat and LXX) *out of chapter* 6, *it crept at laſt into the Text*.

Quant à ce qui regarde les Interpolations dans les MSS Hébraïques; quoiqu'on pourroit en citer pluſieurs, il ſuffira cependant ici d'en fournir une, pour exemple. Pour cela, je choiſirai 2 *Sam*. 23, 8: paſſage, qui m'a depuis long tems paru digne de l'attention la plus particuliére; comme contenant de plus grandes corruptions, & ces corruptions d'une nature à pouvoir plus aiſément être démontrées telles, qu'il ne feroit facile d'en trouver, dans aucun autre endroit, en une auſſi petite quantité de paroles. Dans ce texte on commence une liſte des vaillans hommes de David, parmi leſquels le premier, dont il eſt fait mention, eſt *Jaſhobéam le Hachmonite*; or dans ce même chapitre il eſt dit, que ce *Jaſhobéam* n'eſt qu'un ſeul & même homme avec *Adino l'Eznite*. Mais comme il eſt impoſſible que *Jaſhobéam le Hachmonite* ſoit le même que *Adino l'Eznite*; & comme deux ou trois mots communs ſont ici néceſſaires, au lieu de ces dèrniers Noms propres; & ces *mots* néceſſaires, & non pas ces *Noms*, ſe trouvant actuellement au livre premier des *Chroniques*, c. XI, v. 11, qui eſt le verſet paralléle à celui-ci

de *Samuel:* on ne ſauroit, ſans faire tort à ſa raiſon, douter que ces Noms propres *Adino l' Eznite* ne ſoient une corruption des mots qui répondent à *hic elevavit haſtam ſuam*; ſur tout ſi l 'on fait attention à ce qui ſuit immédiatement, *elevavit haſtam ſuam contra trecentos* &c. Puis donc que les Noms propres *Adino l' Eznite* ſont ici ſi abſurdes; il ſeroit bien étrange, que perſonne ne ſe fût aviſé de mettre à la marge de ſon MS les vrais mots, tirés du chapitre paralléle : après quoi il n'aura pas été fort difficile à la vraie leçon de s'introduire dans *le Texte*, conjointement avec la fauſſe. Or, c'eſt juſtement ce qui eſt arrivé ; & on en voit la preuve dans un des MSS de la Bibliothéque du Roi à Paris (N°. 16) où j'ai trouvé ces mots והוא ערר את חניתו *et ille elevavit haſtam ſuam* immédiatement après והוא עדנו העצנו *et ille* (fuit) *Adino Eznita.* Il eſt encore à remarquer, que ces deux leçons ſe trouvent confondues auſſi par interpolation dans le MS Grec du *Vatican*; auſſi bien que dans les MSS Grecs, numérotés 1 et 4, qui appartiennent à la Bibliothéque de l' Abbaïe de *St Germain des Prés*, à Paris *.

* Comme je ſerois bien aiſe de recommander à chaque lecteur ce Texte (2 *Sam.* 23, 8) dans la même intention qu' on me l' avoit très particuliérement recommandé à moi-même ; je rapporterai ici ce verſet en Anglois & en Hébreu, avec celui des *Chroniques* qui y répond.

2 Samuel 23, 8 ——— [*he that ſat in the ſeat*] *the* T*achmonite,*
1 Chron. 11, 11 ——— . Jashobeam *an* H*achmonite,*

Samuel *chief among the captains,* [*the ſame was Adino the Eznite*]
Chroniq. *the chief of the captains,* HE LIFT UP HIS SPEAR

Samuel *againſt* EIGHT *hundred, whom he ſlew at one time.*
Chroniq. *againſt* THREE *hundred, ſlain by him at one time.*

Sam. ישב בשבת תחכמני ראש השלשי הוא עדינו
Chron. ישבעם בן חכמוני ראש השלושים הוא עורר

Sam. העצנו על שמנה מאות חלל בפעם אחד :
Chro. את חניתו על שלש מאות חלל בפעם אחת :

Par cette comparaiſon (où j' ai rétabli dans l'Anglois de *Samuel* l' ordre naturel des premiers mots) on n 'a pas de peine à appercevoir dans ce ſeul verſet ces quatre corruptions : ſavoir, 1°. le *Nom propre* de ce Général eſt changé en mots communs, qui ne ſignifient rien ici ; mais dont les lettres reſſemblent fort aux lettres, qui compoſent ce Nom :

Après avoir ainſi offert ce qui peut ſuffire pour établi le point général, je veux dire, l'exiſtence d'Interpolations dans d'autres paſſages de l'Ecriture Sainte; revenons à celui, qui fait le ſujet particulier de ces recherches, & en faveur du quel nous avons cité les exemples précédens.

Puis donc qu'il n'eſt plus poſſible de douter qu'il y ait eu des mots très improprement introduits dans d'autres paſſages, en les prenant de la marge; & qu'il y a très peu d'apparence, que les habitans de *Beth-ſhemeſh*, qui furent ainſi détruits, aient été au nombre de 50,000 : & que d'ailleurs il y a lieu de préſumer, même d'après le Texte *imprimé* de la Bible Hébraïque, que ou le nombre de 50,000, ou celui de 70, eſt faux : nous pourrions, ce me ſemble, conclure déja ſans trop de témérité, que l'un de ces nombres a été introduit dans le texte, de la marge, où il avoit été placé comme une *variante* de l'autre; & ſi l'un de ces nombres eſt dans ce cas, il eſt bien plus probable que ce ſoit le plus *grand*, que le plus *petit*.

Quant au nombre de 50,000; il y a pluſieurs raiſons, qui rendent ſon admiſſion bien difficile, ſi même elles ne la rendent pas tout-a-fait impoſſible. Mais il y en a de très bonnes pour admettre, que 70 de ces hommes puiſſent avoir été détruits à cette occaſion, ſauf l'honneur de la Juſtice Divine. Comme 70 perſonnes dans une petite ville en compoſent certainement une très grande partie; la déſtruction d'une

2°. ſon *Nom* de *païs* ou de *famille* eſt corrompu par le changement d'une lettre en une autre à peu près ſemblable (car le mot commençoit ici autrefois par un ה au lieu d'un ח): 3°. les mots, qui expriment ſa valeur (néceſſaires au ſens comme étant des mots communs) ſont corrompus en *Noms propres* inouis, qui le rendent ce qu'il ne ſauroit être; les lettres de ces Noms ſe trouvant fort ſemblables a celles de ces mots là : 4°. le nombre 300 eſt changé en 800 : non qu'il tua même 300 hommes à la fois; mais (ainſi qu'on devroit rendre le paſſage conformément au MS Grec du *Vatican*, qui interpréte על חלל par επι στρατιωτας) *elevavit haſtam ſuam contra trecentos*, ſoit en s'ouvrant un paſſage au milieu d'eux, ou en défendant pendant quelque tems un défilé contre eux. Le lecteur peut recourir à ma *Premiére Diſſertation ſur le Texte Hébreu*, où j'ai traité cette matiére plus amplement; pag. 64—128.

telle quantité doit ſans doute, ſuivant l'expreſſion dans ce texte, être regardée comme *une grande tuërie.* Et la juſtice de leur punition ne ſauroit être le moins du monde miſe en queſtion, ſi l'on conſidére la *nature* de l'Offence, & la *qualité* des Coupables. Pour rendre ces circonſtances plus ſenſibles; je commencerai par préſenter la petite Table Généalogique, qui ſuit.

				L E V I					
Gerſhon				K O H A T H				Merari	
Libni	Shimei	Amram			Izhar	Hebron	Uzziel	Mahli	Muſhi
&c.	&c.	AARON		Moſes	&c.	&c.	&c.	&c.	&c.
|	|	Eleazar	Ithamar	&c.	|	|	|	|	|
|	|	Phineas	&c.	|	|	|	|	|	|
|	|	&c.	|	|	|	|	|	|	|
Lévites	*Lévites*	PRETRES	PRETRES	*Lévites*	*Lévites*	*Lévites*	*Lévites*	*Lévites*	*Lévites*

Par le moïen de la Table précédente, il ne sera pas difficile de diviser *les fils de Lévi* en quatre classes, dont *les Kohathites* sont deux. La 1e. & la 4. sont *les Guershonites*, & *les Mérarites*; qui étoient uniquement *Lévites*. La 2e. est la branche aînée de la famille des *Kohathites*, à la quelle appartiennent *Aaron & ses fils*; or ceux-là seuls étoient *Prêtres*. Enfin, la 3e. classe est la famille de *Moïse*; qui, avec celles des trois plus jeunes fils de *Kohath*, forme le reste des *Kohathites*: et ceux-ci, de la 3e. classe, n'étoient non plus que *Lévites*.

Quant au lieu dont il est ici question, *Beth-shemesh*; non seulement c'étoit une des 48 villes qui avoient été assignées aux *Lévites*, mais même une des 13 qui avoient été données en partage aux *Kohathites*; & (ce qui est encore plus fort) à l'ordre le plus élevé & le plus sacré de ces *Kohathites*, à quelques uns des Prêtres mêmes. Car il est certain, (*Jos.* 21; 4, 5, 6, 7) que, sur la division de la terre de Canaan, le 4e. lot tomba aux *Mérarites*, dans les tribus de *Ruben*, *Gad*, & *Zébulon*; que le 3e. échut aux *Guershonites*, dans les tribus d'*Issachar*, *Asher*, *Néphtali*, & *Manassé*; & que le 2^d. lot dans les tribus d'*Ephraïm*, *Dan* & *Manassé*, fut particuliérement affecté à ceux des *Kohathites*, qui étoient seulement *Lévites*: mais, que quant au premier lot (afin que tous les *Prêtres* fussent plus à la portée de *Jérusalem*) il fut assigné aux tribus de *Juda*, *Siméon* & *Benjamin*, pour ceux des *Kohathites* qui étoient *Prêtres*, & *fils d'Aaron*. Et on trouve dans les versets 9, 13, & 16 — *Dederunt filiis Aaronis, sacerdotis*, HEBRON . . . . & BETH-SHEMESH.

La premiére chose à laquelle nous devons ensuite faire attention est que, quand le Tabernacle fut construit, il le fut de façon à pouvoir être mis par morceaux & rassemblé ensuite quand on voudroit. Et, quand les Israélites avoient une marche à faire; on démontoit toutes les piéces du Tabernacle, dont on faisoit trois parties, que portoient les familles formées des trois fils de Lévi, *Guershon*, *Kohath*, & *Mérari*. Mais, pour ce qui étoit des choses *plus saintes*

(comme l'*Arche* &c) c'étoit aux *Kohathites* à les porter; & encore leur étoit-il défendu, fous peine de la Vie, de toucher, ou de regarder à découvert, l'Arche qu' ils portoient.

Nous trouvons, *Num.* 1, 50 : *Levitæ portabunt tabernaculum — et circa id caſtra habebunt.* 51 — *ſed extraneus*, * *qui accedit, afficietur* MORTE. Et encore ch. 4, 5 — *prius accedet Aaron, & filii ejus; et tegent Arcam* — 15 — *poſtmodum accedent filii* KOHATH *ad eam portandam — ſed non* TANGENT *ullam rem ſanctam* (הקדש illam *rem ſanctam)* NE MORIANTUR. 16. *Eſt autem Eleazaris filii Aaronis præfectura totius tabernaculi* — 17. *Et dixit Iehova Moſi et Aaroni*, 18. *Ne exſcindatis de familiis Kohathitarum*, (c. à. d. prenez garde qu'ils ne faſſent rien qui puiſſe les faire retrancher) — 19 — *quum accedent ad res ſanctiſſimas* — 20 — *non ingredientur ad videndum, quum teguntur res ſanctæ*, NE MORIANTUR. Appliquons maintenant ces autorités aux gens de *Beth-ſhemeſh*.

Il falloit que les Délinquans en queſtion fuſſent ou des *Iſraélites ordinaires*; ou des *Lévites*, qui *n'étoient pas Prêtres*; ou du nombre des *Lévites*, qui étoient *auſſi Prêtres*. Le premier cas n'a rien d'impoſſible. Car, quand même on ſuppoſeroit qu'il n'y avoit point d'Iſraélite ordinaire, qui habitât au commencement dans les villes *Lévitiques* & *Sacerdotales*; on pourroit aiſément s'imaginer, que dans la confuſion & les malheurs qui venoient d'affliger Iſrael, preſque dans le même tems que ceci ſe paſſa, il auroit pu ſe faire que quelques membres des autres tribus ſe fuſſent retirés dans des villes qui étoient aſſignées pour les Lévites. Et ſi ces délinquans n'étoient que des Iſraélites ordinaires; la juſtice de leur punition ne ſouffre plus de difficulté. En ſecond lieu, ſi ces délinquans étoient *Lévites*, & non Prêtres (car il eſt expreſſément fait mention de *Lévites* dans le 15e. verſet de *Samuel*, comme étant alors préſens ſur le lieu même) il eſt clair, qu'*ils* ne devoient point regarder l'Arche, ni la toucher, ſous peine de la Vie.

* Tout Iſraélite, qui n'étoit pas Lévite. Vid. v. 53 : 3; 10, 38 : 18, 22.

Enfin, ſi ces délinquans étoient de ces *Lévites*, qui outre cela étoient *Prêtres*; la grandeur de l'offenſe ne ſera pas moins manifeſte, dans ce dernier cas. Il avoit été expreſſément deffendu aux *Kohathites* en général de toucher, & même de regarder l'Arche à découvert. Comment donc un *Kohathite* oſeroit-il faire l'un ou l'autre ſans un ordre précis, ou ſans qu'il y eût une néceſſité abſoluë? Mais il n'y a pas la moindre apparence d'un tel *ordre*, & on ne ſauroit non plus alléguer aucune *néceſſité*, dans le cas dont il s'agit. En effet, jamais qui que ce ſoit ne ſe trouvoit dans la néceſſité de toucher l'Arche, après qu'une fois elle fût entièrement achevée; à moins que ce ne fût pour y placer ce qui par l'ordre de Dieu devoit y être dépoſé, comme quand Moïſe y ſerra les deux Tables. (*Exod.* xxv, 16; *Deut.* x; 2, 5.) Et la raiſon, pour la quelle il ne ſe rencontroit jamais de néceſſité de toucher l'Arche, eſt fondée ſur le ſoin remarquable que Dieu avoit pris de la faire ſoulever (toutes les fois qu'il falloit la changer de place) par les *deux bâtons* aux côtés; qui par l'ordre de Dieu ne devoient point en être tirés: *Exod.* 25, 15. Maintenant s'il n'étoit permis qu'à *Aaron* lui-même,* ou à ſon fils *Eléazar* comme Inſpecteur, ou aux *fils* d'Aaron ſucceſſivement dans la Grande-Prêtriſe, de *couvrir l'Arche* avec le voile; ceci pouvoit ſe faire ſans la *regarder*. Mais s'il étoit néceſſaire pour le Grand-Prêtre, conjointement avec un autre Prêtre, de regarder l'Arche pour la couvrir; il ne pouvoit réſulter de cette néceſſité aucune permiſſion pour *tous* les Prêtres en général. Et encore, quand même ceci devroit être regardé comme étant le ſens des *Nom.* 4, 5, & 15: s'il étoit permis à *quelques* Prêtres, ou même à *tous*, d'aider le Grand-Prêtre à *couvrir* l'Arche, & même de la *regarder*: tout cela pouvoit encore très bien être accordé à quelques uns, ou à tous les Prêtres, ſans ce-

* On voit dans le *Lévit.* 16, 13, avec quelle précaution *Aaron lui-même* devoit ſe comporter; lorſque, le jour de l'expiation, il entroit dans le Saint-des-Saints, où étoit l'Arche avec le Propitiatoire. Car il lui eſt ordonné dans cet endroit de bruler de l'encens, *ut tegat nubes propitiatorium, quod* (eſt) *ſuper teſtimonium*; NE MORIATUR.

pendant qu'aucun d'eux n'eût la permiſſion de la *toucher.* Nous avons déjà fait voir, que ceux, qui portoient l'Arche, ne devoient pas la toucher; or il eſt certain, que les *Prêtres*, du moins quelquefois, portoient l'Arche; *vid. Deut.* 31, 9; *Joſ.* 3; 3, 6, 8: 6, 6: & 1. *Reg.* 8; 3, 6.* Enfin, s'il étoit défendu aux fils d'*Aaron*, qui étoient Prêtres, & compris ſous le nom des *Kohathites* en général, de *toucher* l'Arche; à plus forte raiſon, ne pouvoient-ils pas avoir droit de *lever le Propitiatoire* (qui, avec *les chérubin* qui étoient deſſus, en formoit *le couvercle*) &, par ce moïen, d'*ouvrir* l'Arche & d'Y REGARDER. Car voilà, voilà l'affront outrageux, que ces hommes avoient fait au ſymbole ſacré de la Divine Préſence; c'étoit-là le grand crime & l'audacieuſe tranſgreſſion de ces délinquans; crime auſſi clairement exprimé dans l'original, qu'il l'eſt dans la traduction Angloiſe, qui dit — THEY LOOKED INTO THE ARK OF THE LORD.

Ainſi nous venons donc de voir, quels étoient ceux, qui étoient déſignés pour habiter dans *Beth-ſhemeſh* †; quels autres hommes pouvoient y habiter alors; & encore, combien de fois avoient été menacés de mort ceux, qui oſeroient traiter l'Arche de Dieu avec irrévérence. Après cela on peut bien s'imaginer que le *Tout-puiſſant* aura jugé d'autant plus né-

* Il réſulte de ces autorités, que l'Arche étoit portée par ceux des Lévites qui étoient Prêtres. Mais les autorités, qui feroient voir qu'elle étoit portée par des Lévites, ne prouveroient pas pour cela qu'ils n'étoient que Lévites. Car, quoique tous les Prêtres fuſſent Lévites, cependant tous les Lévites n'étoient pas Prêtres: c'eſt pourquoi il ſe peut très bien, que les Prêtres ſoient compris ſous le terme général, comme étant tous de la tribu de *Lévi.*

† Il y avoit une autre Ville du même nom au *Nord* de la Paleſtine, & dans la tribu de *Nephtali. V. Jud.* 1, 33. Mais la Ville, dont il s'agit ici à préſent, doit avoir été la Beth-ſhemeſh du *Sud*, & dans la tribu de *Juda*; qui joignoit au pays des Philiſtins, d'où venoit l'Arche. *Reland* (*Paleſtin. p.* 656) dit, en parlant de cette Ville—*Urbs ſacerdotalis in Juda: eſt & urbs hoc nomine in Naphtali.*

ceſſaire de punir *de tels délinquans*, *dans une telle conjonĉture*; comme il venoit juſtement de contraindre, par main forte, *les Philiſtins* à reſpeĉter ſon Arche. C'eſt pourquoi puis qu'il avoit ainſi forcé des PAIENS à la traiter avec ſolemnité & honneur; il n'eſt pas étonnant, qu'il eût voulu confirmer l'autorité des Loix qu'il avoit données aux ISRAELITES, en les convainquant par un jugement terrible—que ſon Arche devoit être traitée avec honneur, par *tout* ce qui portoit le nom de *ſon propre Peuple*; & conſidérée avec une révérence toute particuliére, de la part de *ſes propres Serviteurs*; enfin, par tous ceux, dont le devoir étoit de la protéger, & qui avoient été poſtés autour d'elle dans le déſert. D'où réſulte cette concluſion générale, quant à ce qui concerne ces délinquans, que, quoiqu'il paroiſſe que le nombre de 50,000 ne puiſſe être reçu ici pour bien des raiſons, cependant celui de 70 eſt très admiſſible: voyons donc quelles ſont les autorités ſur leſquelles on doit admettre le plus *petit* nombre ſeulement, & rejetter le plus *grand* comme une interpolation.

Les anciennes Verſions, quoique différentes ici l'une de l'autre, s'accordent cependant en ce qu'elles ont à préſent deux nombres: en ſorte que, s'il y a dans ce paſſage une corruption, il faut, ou que cette faute (comme quelques autres*) ait été commiſe dans l'Hébreu avant que les anciennes Verſions ayent été faites; ou bien, que l'on ait ici accommodé ces Verſions aux corruptions de l'Hébreu, comme il eſt arrivé dans d'autres endroits. Toutefois, lors qu'on parle des *anciennes Verſions*; il eſt bon de prendre garde, que l'on ne doit jamais entendre que les copies, qui en ont *été imprimées* juſqu'à préſent: car il eſt certain, qu'il exiſte encore de *vieux MSS* de ces Verſions, qui différent dans bien des endroits, & différent ſouvent beaucoup pour le mieux. Or il pourroit bien arriver, que l'on trouvât quelque jour,

* Voyez là deſſus ma 2de *Diſſertation ſur le Texte Hébreu*; p. 307—319.

en ex-

en examinant ces MSS, qu'ils ne portent, dans ce texte de *Samuel*, que le plus *petit* des deux nombres *.

Pour prouver l'exiſtence actuelle de cette grande Corruption, je rapporterai ici premiérement le témoignage de JOSEPH ; qui, quoiqu'il ne rapporte pas trop exactement les circonſtances de l'offense †, ſemble cependant donner le vrai

* L'ancien MS Grec de la Bibliothéque de *St Germain des Prés*, dont nous avons déjà fait mention, eſt défectueux depuis 1 *Sam.* 4, 19, juſqu' à 10, 19. Et comme j'ai trouvé, qu'il contenoit pluſieurs précieuſes variantes; j'ai été bien fâché de voir que ce verſet (1 *Sam.* 6, 19) y manquât. Montfaucon (*Bibl. Coiſlin. p.* 32) dit, en parlant de ce MS —*Digniſſimus ſanè codex, cujus varias lectiones excipiat, ſi quis novæ των Ο editioni operam dederit; nullum quippe illo præſtantiorem hactenus novimus.* Quant à l'autre article dont je parle ici, ſavoir, qu'il y a des copies d'anciennes Verſions qui ont été altérées & accommodées aux endroits de l'Hébreu qui ſe trouvent corrompus ; il eſt bon de remarquer ici, que dans la même Bibliothéque de *St Germain* il y a trois autres MSS Grecs (marqués No. 2, 3 & 4,) qui tous portent le nom de MOISE dans *Jud.* 18, 30 ; quand il ſemble au contraire que dans les copies *Vatic.* & *Alexand.* le mot a été altéré conformément à la corruption de l'Hébreu, & changé en celui de MANASSES. J'ai fait ſentir l'importance de cet exemple dans ma 2de *Diſſertat. pag.* 51. Et dans ma *premiére Diſſertat.* pag. 517, je fis mention (comme d'une remarquable corruption) de cet endroit de *Hoſ.* 6, 5; où l'on lit ומשפטיך אור יצא *& judicia tua lux egredietur*, au lieu de ומשפטי כאור יצא *& judicium meum quaſi lux egredietur.* J'obſervai alors, que la *Vulgate* étoit la ſeule *ancienne* Verſion, qui s'accordât avec cette corruption de l'Hébreu. Mais depuis j'ai trouvé, que *la préſente Vulgate* n'y eſt qu'accommodée; par ce que pluſieurs vieux MSS de la Vulgate portent ici la vraie leçon. De *ſix* MSS Latins, que j'ai moi-meme en ma poſſeſſion, il y en a *deux* qui portent cette même vraie leçon. C'eſt auſſi de la ſorte que l'on lit dans un MS très ancien de la *Vulgate*, écrit en *caractéres Gothiques*, & que l'on conſerve à TOLEDE ; ce MS a été collationné, & ſes variantes publiées (*Blanchin. Vindic. Canon. Script.*) & l'Original de cette Collation eſt en dépôt au Vatican.

† Il aſſure, que *les délinquans n'étoient point Prêtres*; ce qui n'eſt nullement certain à préſent; & que, comme ils n'étoient point Prêtres, *ils n'étoient pas dignes de toucher l'Arche*; or il ſemble clair, que cela auroit toujours été illicite, quand même ils auroient été Prêtres. De plus il ne parle d'eux ni comme s'ils avoient *regardé dans* l'Arche, ni même comme s'ils l'avoient *touchée*; mais comme aïant été détruits, *pour*

vrai montant du *nombre* de ceux, qui furent détruits : c'eſt ainſi qu'il s'exprime — Οργη δε και χολος τȣ Θεȣ μετειεισιν, ωςε εβδομηκοντα των εκ της Βηθσαμης κωμης απεκτεινεν — *Cæterum ira atque indignatio Dei eos perſequitur, adeo ut* SEPTUAGINTA *viros ex pago Bethſamæ interimeret.*

Toute forte qu'eſt cette autorité, il y en a cependant une autre encore plus forte ; tirée d'un MS Hébreu, d'une excellence particuliére, où ce texte ſe trouve ainſi qu'il ſuit:— ויך באנשי בית שמש כי ראו בארון יהוה ויך בעם שבעים איש ויתאבלו העם וגו *Percuſſit autem inter viros Beth-ſhemeſh, quia inſpexerant in arcam* JEHOVÆ, *&* *percuſſit inter populum* SEPTUAGINTA *homines ; & luxerunt populus &c.* Ce MS eſt un de ceux, qui ont déjà été collationnés à Oxford pour l'avancement de mon Ouvrage ; & qui paroît avoir environ cinq à ſix cens ans d'ancienneté. Le R[d] Dr *De Wilhem*, de *Lekkirkirk* près *Rotterdam*, me l'avoit prêté de ſon vivant ; & je le lui avois renvoïé ſi tôt que j'en avois fait uſage. Mais après ſa mort, je l'ai fait acheter ; comme je déſirois fort d'avoir toujours ſous la main un MS, dans lequel j'avois trouvé pluſieurs *variantes* très importantes.

Le Lecteur dira peutêtre, que cela ne fait tout-au-plus qu'un *ſeul* MS ; & que ſon autenticité dans cet exemple ne recevroit pas peu de luſtre, s'il pouvoit ſe trouver appuïé d'un *ſecond.* C'eſt ce qu'on lui *accorde* ſans héſiter. Je félicite donc de tout mon cœur les Gens de Lettres, de ce que j'ai moi-même découvert cette même leçon dans un autre MS très curieux. Car, dans ce riche & immenſe recueil de MSS auſſi bien que de Livres imprimés, qui compoſent la Bibliothéque de S. M. T. C, il ſe conſerve pluſieurs MSS Hébreux de la Bible ; & l'on m'a derniérement accordé à moi-même l'uſage d'eux tous de la maniére la plus obligeante. Parmi tous ces MSS il y en a un de la Bible entiére, numéroté 29,

pour en avoir approché — ως ουκ οντας αξιȣς αψασθαι της κιβωτȣ, ιερεις γαρ ουκ ησαν, και προσελθοντας αυτη, βαλων απεκτεινεν — *quippè indignos qui attingerent arcam, ſacerdotes enim non erant, ad eam tamen accedentes fulmine jacto interimeret.*

qui paſſe, à juſte titre, pour un des plus précieux de tous ceux qui exiſtent à préſent. Voici ce qu'en dit le ſavant P. *Houbigant*, *Prolegom.* pag. 106. *Codex Regius* 29, *in* 4º — *eum ſcriptum videri ante annos* 400 *credidere Codicum Regiorum cuſtodes. Qui, ſi non eſt antiquior, certe ex Codice eo fuit tranſcriptus, qui cæteris fere omnibus, qui nunc ſuperſunt, eſſet & antiquior & accuratior.* Dans ce MS on trouve donc ſemblablement le nombre 70, mais non pas celui de 50,000; car voici les paroles — ויך בעם שבעים איש ויתאבלו העם וגו׳ — *& percuſſit inter populum* SEPTUAGINTA *homines*; *& luxerunt populus* &c.

BREITHAUPT, qui a rendu au monde le ſervice de publier une traduction Latine du Commentaire de *Jarchi*, s'exprime ainſi dans la préface de ſon premier volume — *Duos commentarii Raſchiani codices MStos membranaceos vetuſtiſſimos, antiquis literis exaratos, quibus vix pares in totius Europæ bibliothecis reperiri poſſe exiſtimo, cum vulgatis editionibus contuli — & horum codicum copiam ex bibliotheca Erffurtenſi impetravi.* Et quand il vient à 1 *Sam.* 6, 19, après avoir traduit ainſi le commencement de la note de Jarchi, *Jonathan interpretatus eſt*: *& occidit in ſenibus populi ſeptuaginta viros, & in univerſitate quinquagies mille viros*, il ajoute dans une de ſes propres notes — *Verba iſta* ET IN UNIVERSITATE QUINQUAGIES MILLE VIROS *abſunt in Hebræo a MSto* I. Maintenant, quoiqu'il ne ſoit pas tout-à-fait bien clair, ſi cette découverte ſe rapporte au texte de quelque MS proprement dit Hébreu, ou au texte du *Targum* de *Jonathan*, ou à la citation que fait *Jarchi* de ce *Targum* dans ce MS-là : cependant, de quelle façon que ce ſoit, puiſque ce MS eſt d'un ſi grand mérite, le témoignage qui en réſulte (que le nombre de 50,000 ne s'y trouvoit point) eſt d'un aſſez grand poids pour mériter ici notre attention.

A ces différentes autorités nous en ajouterons finalement une autre, qui doit avoir beaucoup d'influence ; & qui, jointe aux remarques précédentes, ſera probablement regardée comme

comme entiérement conclufive. C'eſt que le *Texte* même, tel qu'il ſe trouve à préſent *imprimé*, porte avec lui la preuve de ſa corruption: voilà la circonſtance, dont il n'a point encore été fait mention. Car après avoir parlé de la déſtruction, que le Seigneur fit de ces délinquans; il eſt parlé du *peuple* de la place *comme étant encore en vie*, comme LE PEUPLE, comme étant ce même corps d'hommes en général qu'il étoit auparavant. Mais cela ne pourroit abſolument pas ſe faire, s'il y avoit eu 50,000 hommes de detruits. Car une ſi grande multitude formant néceſſairement le tout, ou preſque le tout; *le Peuple* auroit donc été détruit: & par conſéquent il ne ſeroit reſté perſonne, ou du moins bien peu, pour *pleurer les morts*. Puis donc que nous trouvons, qu'après que le Seigneur eût frappé [tant d'] hommes, *le peuple pleura*; nous pouvons bien conclure avec raiſon, que *ceux qui furent frappés* étoient en *petit nombre*, en comparaiſon du *peuple qui pleura*; & par conſéquent il n'eſt pas poſſible, que le nombre de ceux qui furent frappés ait monté à 50,000.

Il ne reſte ce ſemble plus rien à déſirer ſur ce ſujet, ſi ce n'eſt la ſolution d'une difficulté, qui doit avoir frappé la plûpart des lecteurs. La voici—comment étoit-il poſſible de *méprendre* 70 pour 50,000; ou bien, par quel accident l'un ou l'autre de ces nombres auroit-il pu s'écrire pour l'autre? Car, j'ai ſuppoſé ci-devant, que l'un de ces deux nombres étoit ici *une variante* de l'autre, occaſionnée par la mépriſe de quelque Copiſte. Je m'en vais donc tâcher de rendre raiſon, *comment* ceci a pu arriver. Mais, auparavant, faiſons bien attention que, quand-même on ne pourroit pas aſſigner la véritable cauſe de cette interpolation, *les preuves du fait* n'en demeureroient pas moins dans toute leur force.

Ceux, qui ſe ſont beaucoup familiariſés avec les anciens MSS, doivent avoir rencontré bien des preuves de la faillibilité des copiſtes; ils doivent avoir vû des mépriſes dans des

Lettres,

Lettres, dans des Mots, & dans des Périodes entiéres. Or, quant à ce qui eſt de la *découverte* de telles mépriſes ; c'eſt une maxime fondamentale parmi les Critiques, que la mépriſe eſt d'autant plus *probable*, qu'elle étoit plus *facile* ; & que la mépriſe d'un Mot ou d'une Lettre eſt plus facile, en raiſon du plus d'affinité que ces Mots ou ces Lettres ſe trouvent avoir enſemble. Faiſons maintenant l'application de ce principe au cas, dont il s'agit ici.

Une grande partie des corruptions du Texte Hébreu conſiſte dans des mépriſes faites en exprimant des Noms-Propres & des Noms-de-Nombres ; mais avec cette différence — qu'un nom *Propre* conſerve généralement dans ſa corruption quelque trace du véritable ; mais qu'un *Nombre* corrompu, n'a ſouvent pas la moindre marque de reſſemblance avec la vraie ſomme. Cependant, quoique les nombres ſoient extrêmement différens étant écrits au long ; ils auroient néanmoins beaucoup d'affinité, ſi on les exprimoit par les Lettres Numérales de l'Alphabet. Par exemple; quoique שנים 2 & עשרים 20 ſoient bien différens l'un de l'autre ; cependant leurs numérales (ב & כ) ſont très-ſemblables ; on en peut dire autant de ארבע 4 & מאתים 200 ; & de leurs numérales ד & ר: ainſi du reſte. Et (pour ne plus citer d'autres nombres ſuppoſés) il en eſt à peu près de même de ארבעים 40, ששים 60, שש מאות 600 & ארבעים אלף 40,000 ; & des Lettres מ, ס, ם, מ̇, étant les Lettres Numérales de ces quatre nombres. Il réſulte donc clairement, que des ſommes, qui n'ont pas la moindre reſſemblance quand on les exprime en mots, acquiérent beaucoup d'affinité, & peuvent par conſéquent très aiſément ſe méprendre l'une pour l'autre, quand on les exprime par leurs Numérales. Or, comme en ſuppoſant qu'il étoit autrefois en uſage, de marquer des ſommes par *Lettres Numérales*, on peut rendre compte de pluſieurs corruptions, qui ſe trouvent aujourd'hui dans le Texte Hébreu, & qu'il n'y a pas d'autre moïen de le faire ; nous devons donc le ſuppoſer. Car il eſt certain, que tel effet, dont on ne ſauroit

rendre

rendre raiſon qu'en lui aſſignant une certaine cauſe particu-liére & excluſive de toute autre cauſe quelconque, doit indubitablement avoir cette cauſe pour principe de ſon exiſtence.

Que les Lettres Numérales s'employoient autrefois, dans les vieux MSS de la Verſion Grecque ; c'eſt ce qui ſe prouve par le curieux fragment du MS des *Juges* dans la Bibliothéque *Colbertine* ; on y voit ch. x, 3. ΕΚΡΙΝΕΝΤΟΝΙΣΡΑΗΛ ΒΚΑΙΚΕΤΗΚΑΙΕΓΕΝΟΝΤΟΑΥΤΩΒΚΑΙΛΥΙΟΙ. *Montfauc. Palæogr. Græc.* p. 187, & 190. Et que les nombres s'exprimoient auſſi par des Lettres Numérales dans quelques uns des anciens MSS Hébreux, c'eſt ce que je crois avoir fait voir par quantité de raiſonnemens, dans ma *ſeconde Diſſertation*, pag. 209 — 217.

Quant à ce qui regarde les deux nombres, qui font ici l'objet de notre attention ; le mot qui répond à 70 eſt שבעים, & ceux de חמשים אלף répondent à 50,000 ; mais il n'y a pas d'apparence, que le premier de ces trois *mots* ait jamais pu être pris pour les deux autres. Si donc nous ſuppoſons, que ces nombres aient été exprimés en Lettres Numérales ; celle qui répond à 70 ſe trouvent être ע ; & le נ, qui veut dire 50, marqué d'un point au deſſus, ſignifie 50,000.

On ne manquera pas de dire (& j'admets même l'objection avant qu'on la faſſe) que ces deux Lettres ſont auſſi très différentes l'une de l'autre. Mais là-deſſus on prie le Lecteur de vouloir bien faire attention, que quelques-unes des Lettres, dont les Juifs faiſoient autrefois uſage, étoient alors très différentes en figure de ce qu'elles ſont aujourd'hui. Or, s'il a pu ſe faire que le נ & l'ע aient été autrefois beaucoup plus ſemblables qu'ils ne le ſont aujourd'hui ; qu'ils l'aient même été, au point d'être aiſément pris l'un pour l'autre ; alors la préſente difficulté ſe trouvera parfaitement réſolue, & d'une maniére ſatisfaiſante.

Pour

Pour prouver donc, qu'anciennement ces deux Lettres (נ & ע) avoient quelquefois beaucoup d'affinité dans leur forme ; je vais faire voir que l'une étoit anciennement formée a peu près de même qu'elle l'est à présent ; & que l'autre anciennement lui ressembloit beaucoup, quoiqu'elle ait perdu en quelque maniére son ancienne ressemblance. Quant à la forme de la lettre *Oin*, dans les tems reculés ; elle varioit alors, comme elle a toujours fait depuis : aussi bien que la plûpart des autres lettres. Mais il est certain que vers l'an de J. C. 49, il étoit à peu près formé tel qu'il est à-présent (ע) ainsi qu'il paroît par la plus ancienne des inscriptions Palmyrénes, N°. 3 ; où il se rencontre 5 fois. Voyez *Transact. Philosoph.* pour l'année 1754 ; pag. 693 & 711.

Si donc la lettre *Oin* étoit autrefois entiérement, ou à peu près, comme elle est à présent ; il ne reste plus, qu'à faire voir que la lettre *Nun* se trouvoit anciennement à peu près la même que l'ע d'aujourd'hui. Or cette ressemblance ne manquera pas de frapper ceux des Savans, qui voudront bien consulter les Monnoies de Simon le Grand-Prêtre, frappées durant les 4 années de son Gouvernement, 140, 139, 138, & 137 avant J. C. * Et, si l'on pouvoit se refuser à des preuves citées par d'autres ; j'en ai en main une qui est indisputable. Car, sur une Monnoie de ce même Simon le Grand-Prêtre, frappée durant la 4e. année de son Gouvernement, le premier mot est שנת *annus*, où la forme du *Nun* s'accorde notablement avec celle de notre *Oin* moderne ; quoique cette forme du *Nun* ait à présent 1905

* Entre plusieurs autres autorités, auxquelles on pourroit renvoïer les savans, quant à la forme du *Nun* ci-devant mentionnée ; on les prie de vouloir bien consulter les suivantes — *Reland. de Num. Samar.* tab. 1 N° 1 & 3 ; tab. 6, N° 4 ; & tab. 9, N° 3 & 7 — *Numism. Pembroch.* par. 2, p. 85 — *Montfauc. Palæog. Græc.* p. 122. — *Nouveau Traité de Diplom.* tom. 1, pl. 7 — & encore *Trattato della Ling. Ebr. del Finetti* ; tab. 1, col. 7.

 ans,

ans.* Et comme cette piéce, que j'ai achetée derniérement peu-après qu'elle avoit été apportée d'Asie, est sans contredit originale & bien conservée; j'en donnerai ici une copie exactement dessinée.



---

* Comme la lettre *Thau* se rencontre deux fois sur cette piéce (une de chaque côté) & *chaque fois* en forme de *Croix*; cette seule piéce suffit pour justifier décisivement la véracité de St Jérôme, quand il dit que— *antiquis Hebræorum literis, quibus usque hodie utuntur Samaritani, extrema litera* Thau *crucis habet similitudinem*; Com. *Ezek.* 9, 4. Et comme l'objection faite contre le savoir de cet habile Pére, (que quelques uns veulent qu'il ne sût pas lire le *Pentateuque Samaritain*) se trouve radicalement détruite par le moïen de cette preuve incontestable; nous pouvons donc maintenant nous fier à son importante remarque sur le *Deuter.* 27, 26. Car il proteste qu'il est persuadé, que le mot, qui correspond à celui de *tout*, & qu'il avoit trouvé dans le Pentateuque Samaritain, & non dans l'Hébreu, étoit réellement un mot *original*, & absolument nécessaire pour justifier la citation de St *Paul*, dans son *Ep.* aux *Galat.* 3, 10. Voyez ma 2de *Dissertat. sur le Texte Hébreu*; p. 47-50. J'ajouterai seulement, que ce même mot, si nécessaire au raisonnement de St *Paul*, se trouve réellement dans le *texte* du *Deuteronome* de mon MS de *Lekkirkirk*, dont j'ai déjà parlé.

D'un

D'un côté de la piéce il y a pour inſcription —- שנת ארבע *annus quartus*; & ſur le revers לגאלת ציון *liberationis Sionis.* La premiére & derniére lettre de ce revers, qui ſont indubitablement un *Lamed* & un *Nun*, ſont cependant un peu effacées à cauſe d'une *empreinte*, qui a été frappée ſur un des quartiers du champ. La Deviſe donc eſt—

Annus Quartus Liberationis Sionis.

On ſe flatte maintenant, qu'en conſéquence des raiſonnemens précédens, tirés principalement des MSS Hébreux, on eſt enfin parvenu à corriger, dans le Texte Hébreu imprimé de la Bible, une Corruption très importante; & de l'avoir fait d'une maniére ſi claire, qu'il ne reſte plus la moindre priſe ſur ce point, pour le révoquer en doute ou le contredire. Ainſi ne voilà pas moins de *trois mots* enſemble, qui avoient été introduits par la mépriſe de quelque copiſte, & qui portoient atteinte à la crédibilité de l'Hiſtoire Sainte, que nous venons de retrancher ſur des raiſons ſolides & ſatisfaiſantes. Cela étant, nous pouvons à préſent conſidérer avec plaiſir ce paſſage de l'Ecriture Sainte, qui nous remet devant les yeux un de ces juſtes jugemens, que Dieu infligeoit autrefois; jugement très équitable, exécuté contre des gens qui, quoique particuliérement honorés des commandemens de la Divinité, avoient oſé les traiter avec irrévérence & avec mépris. PERCUSSIT AUTEM INTER VIROS BETH-SHEMESH, QUIA INSPEXERANT IN ARCAM JEHOVÆ; ET PERCUSSIT INTER POPULUM SEPTUAGINTA HOMINES: ET LUXERUNT POPULUS, QUIA PERCUSSERAT JEHOVA INTER POPULUM PLAGA MAGNA.

P O S T C R I T.

Par un Traité qui vient de paroître, intitulé *La Défenſe de mon Oncle*, on peut juger de l'air triomphant dont les Incrédules de nos jours ſe ſaiſiſſent du Texte précédent, comme il eſt aujourd'hui corrompu; & du haut rang qu'il tient

tient dans le catalogue de leurs objections contre la Révélation. L'intention de cette petite brochure, aussi bien que de quelques autres du même Auteur célébre, est de tourner en ridicule ces Livres Sacrés, qui pour tout vrai Chrétien sont plus chers que la Vie; & dans son premier chapitre, un des premiers brocards qu'il lance contre la BIBLE, est la déstruction de 50,070 hommes de Beth-shemesh pour avoir (comme il s'exprime) regardé l'Arche. *Ne punit-il pas* (dit-il) *d'une mort subite cinquante mille soixante & dix Bethsamites, qui avaient osé regarder l'Arche?*

Mais, quoique les Incrédules, qui avancent de telles objections fondées sur les méprises des copistes, soient en cela moins à blamer que ces Fidéles, qui ne souhaitent pas de voir ces fautes-là corrigées; cependant les Incrédules, qui voudroient passer pour Savans, devroient être honteux de mettre au jour des objections contre un Livre, quand ils n'entendent pas la langue dans laquelle ce Livre a été écrit. Et si cet Auteur avoit su que le mot Hébreu, qui a été souvent, mais improprement, rendu par celui d'*emprunter* (dans le cas des Israélites) signifie *demander* & *prier pour*; sans doute, par égard pour sa propre réputation, il ne les auroit point accusé d'avoir *volé les Egyptiens:* accusation, qui orne aujourd'hui d'une maniére si splendide la conclusion de ce nouveau Panégyrique de l'Infidélité. Puis donc que le triomphe des Incrédules dépend si fort de la *Corruption* de quelques passages de la Bible, & de la *Fausse Traduction* de quelques autres; quel double coup ne sera-ce pas pour eux, quand ces *Corruptions* & *Fausses Traductions* seront corrigées, & ces Corrections fondées sur les meilleures Autorités!

FIN.

